

Objectif

Parce qu'il est important de souligner la détermination et l'engagement des étudiants autochtones dans leur parcours scolaire, la Compagnie minière IOC est heureuse de les encourager à poursuivre des études postsecondaires et de les soutenir vers l'atteinte de leurs objectifs en offrant des bourses de continuité d'études.

Nombre de bourses d'études et valeur/durée du financement

Quinze bourses seront octroyées à des personnes inscrites à un programme de baccalauréat ou d'études collégiales. Ces bourses, d'une valeur de 1 000 \$ à 2 500 \$, seront offertes pour une durée de cinq ans, ou jusqu'à l'obtention d'un premier baccalauréat ou diplôme d'études collégiales.

Admissibilité

Les personnes qui présentent une demande doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Être membre de l'une des cinq communautés autochtones suivantes :
 - Conseil Communautaire NunatuKavut
 - Innu Nation
 - Matimekush Lac-John
 - Nation naskapie de Kawawachikamach
 - Uashat Mak Mani-Utenam
- Prévoir de s'inscrire à l'automne 2023 à temps plein à un programme permettant d'obtenir un baccalauréat ou un diplôme d'études collégiales;
- Prévoir d'obtenir ou avoir déjà obtenu un diplôme d'études secondaires ou collégiales entre le 1^{er} août 2022 et le 31 juillet 2023.

Établissements admissibles :

- Établissements d'enseignement canadiens reconnus autorisés à délivrer des diplômes

Domaines d'études et exigences relatives au programme

- Domaines d'études liés aux activités d'IOC et approuvés par IOC :
 - Génie (mécanique, électrique, civil, minier, de l'automatisation, etc.)
 - Géologie
 - Santé, sécurité et environnement
 - Ressources humaines
 - Finances
 - Marketing
 - Technologie de l'information, systèmes d'information
 - Administration des affaires (commerce)
 - Communications
 - Entretien mécanique ou électronique

Conditions et restrictions

- Les personnes qui commencent leurs études postsecondaires en janvier sont admissibles au programme l'été de la même année;
- Les personnes ayant déjà obtenu une bourse d'études de la Compagnie minière IOC peuvent présenter leur candidature si leur programme d'étude terminé leur a permis d'obtenir un diplôme d'études collégiales et qu'elles prévoient de s'inscrire à un programme leur permettant d'obtenir un premier baccalauréat.

La Compagnie minière IOC se réserve le droit de modifier son programme de bourses ou d'y mettre fin sans préavis.

Processus de sélection

La sélection des titulaires de bourses sera effectuée par chaque communauté participante, conformément à ses propres critères, en collaboration avec un représentant de la Compagnie minière IOC.

Critères d'évaluation :

- Rendement scolaire
- Qualité de la lettre de présentation

Les personnes ayant soumis une demande recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection.

Demandes retenues

Les personnes dont les demandes seront retenues recevront une confirmation en août. Elles devront suivre le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et transmettre tous les documents requis, notamment la preuve d'inscription à un établissement d'enseignement. Les titulaires de bourse devront informer Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) de tout changement de coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail en ligne.

Versements

- Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par PBEC de tous les documents justificatifs requis;
- PBEC versera le montant de la bourse par transfert électronique de fonds au nom de la Compagnie minière IOC;
- Il incombe aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études;
- Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du versement peut prendre de six à huit semaines après l'acceptation de la bourse d'études.

Processus de demande

L'étudiant est considéré comme le « propriétaire » de sa demande, et il doit être admissible à la bourse d'études conformément aux lignes directrices du programme. Les personnes qui présentent une demande doivent ajouter l'adresse bourses@univcan.ca à leur liste d'expéditeurs fiables (gestion de pourriels) pour s'assurer de recevoir les messages importants de PBEC.

Remarque : Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, l'information relative aux demandes de bourse d'études ne peut être divulguée qu'aux tierces parties (parents, tuteurs ou tuteurs, etc.) qui ont reçu l'autorisation des personnes ayant présenté une demande. Pour ajouter une personne autorisée au dossier afin qu'elle puisse obtenir de l'information au sujet d'une demande auprès de PBEC en personne, par téléphone ou par courriel, il suffit de remplir la section « Accès à mon dossier » de la demande.

1. La demande devra être soumise sur le portail en ligne à https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/IronOre_FR/.
2. La demande et les documents justificatifs devront avoir été reçus par PBEC au plus tard le **30 juin 2023 à 13 h (HE)**.
3. Les documents seront examinés par le personnel de PBEC, qui vérifiera que toutes les exigences sont respectées.
4. Un accusé de réception sera envoyé par courriel une fois la demande traitée par PBEC.
5. Les candidats devront s'assurer que tous leurs documents ont été reçus et acceptés en consultant l'état de leur demande au https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/IronOre_FR/.
6. La gestion des comptes sera effectuée en ligne.

Documents justificatifs

Les documents justificatifs décrits ci-dessous doivent accompagner la demande. Si ces documents ne sont pas reçus ou approuvés par PBEC, la demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Le 27 juin 2023, PBEC enverra un dernier courriel de suivi aux personnes ayant présenté une demande, leur rappelant de faire parvenir les documents manquants ou incomplets. Les personnes qui remettront des documents justificatifs après cette date ne recevront pas d'autre courriel de suivi.

Relevé de notes

Relevé de notes officiel confirmant la réussite du niveau secondaire ou collégial doit être fourni.

Lettre de présentation

Le candidat doit soumettre une lettre de 150 à 200 mots pour se présenter et décrire ses intérêts et objectifs, ainsi que son engagement dans sa communauté autochtone.

Les documents justificatifs doivent être téléchargés et ajoutés à la demande en ligne, ou envoyés à l'adresse de courriel ci-dessous au plus tard le 30 juin 2023 à 13 h (HE).

REMARQUE : Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète. Aucun report de la date limite ne sera accordé.

Administrateur du programme de bourses d'études

Partenaires en bourse d'études Canada (PBEC), une division d'Universités Canada, administre le programme de bourses d'études au nom de la Compagnie minière IOC. Le mandat d'Universités Canada est de favoriser l'élaboration de politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur, et de favoriser la collaboration entre les universités et les gouvernements, le secteur privé, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan dans presque tous les secteurs de l'économie; elle gère et administre plus de 130 programmes de bourses d'études au nom d'entreprises, d'organismes gouvernementaux et de fondations privées en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le site www.univcan.ca.

Renseignements

**Scholarship
Partners Canada.**
**Partenaires en bourses
d'études Canada.**

Partenaires en bourses d'études Canada
Bourses d'études de la Compagnie
Minière IOC pour étudiants autochtones
1710-350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Tél. : (613) 563-1236
Sans frais : 1 844-567- 1237
Courriel : awards@univcan.ca